

## Mairie de PLELAUFF

### N° 7                      SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 14 octobre à 20h, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Gilles LE GALL, M Alain KERBIRIOU, Mme Laurence BLANCHARD, M Sébastien CHIRAUX, Mme Christiane DENIS, Mme Kate HUSBAND, M Maximilien LE FEUR, M Guillaume LOISEAU, M Stéphane MORZADEC

ABSENT(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Yvane BRUYERE procuration à M Sébastien CHIRAUX, Mme Stéphanie LE GOIC procuration à Mme Louise-Anne LE GAC

ABSENT(E)S : M Ludovic L'HOPITAL, M Antoine QUERO,

SECRETAIRE DE SEANCE : M Gilles LE GALL

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 11

---

Ordre du Jour :

- 1) *Fonds d'aide aux jeunes*
- 2) *Clôture du budget lotissement*
- 3) *Décision modificative N°2 au budget communal*
- 4) *Devis achats de tables à la salle polyvalente*
- 5) *Site patrimonial remarquable de Gouarec*
- 6) *Mise à disposition de la salle des fêtes au Centre Camina*
- 7) *Spectacle OCUS – portraits du territoire Kreiz-breizh*
- 8) *Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau*
- 9) *Questions diverses*

\*\*\**La séance est ouverte à 20h*\*\*\*

Approbation du compte rendu de la séance précédente

*Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance qui leur a été transmis par mail.*

---

### **01-14102025–Fonds d'aide aux jeunes**

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental, sollicitant une participation au financement du Fonds d'aide aux jeunes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal valide une participation à hauteur de 0.40€ par habitant soit la somme de 262.80€.

### **02-14102025–Clôture du budget lotissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, que le budget annexe lotissement Park Skaven, avait été créé en mai 2020 dans le but de vendre les terrains du lotissement Park Skaven

La totalité des terrains ayant été vendus et les travaux réalisés, il convient de clôturer ce budget au 31 décembre 2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorise la clôture du budget annexe lotissement Park Skaven au 31 décembre 2025, et autorise M Le Maire à mener toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **03-14102025–Décision modificative N°2 au budget communal**

M le Maire propose une décision modificative N°2 au budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment, les articles L1612-11; L2311-3 et R231 1-9

Vu l'instruction budgétaire M57 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget ;

M Bernard ROHOU, Maire, indique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification du budget primitif 2025 pour ajuster certaines lignes budgétaires au regard des réalisations de l'exercice.

Il présente donc aux membres du conseil municipal la proposition de décision modificative suivante :

Budget commune :

<b>Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>041/2111</b>	<b>8335</b>	<b>041/1328</b>	<b>13335</b>
<b>0/41/2115</b>	<b>5000</b>		
	<b>13 335</b>		<b>13 335</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité cette proposition de décision modificative et autorise M le Maire à signer tout document s'y référant.

### **04-14102025– Achats de tables pour la salle polyvalente**

Monsieur le Maire suggère au conseil qu'il serait judicieux de compléter les équipements de la salle des fêtes par l'achat de tables de taille dite moyenne à savoir de 1.22\*0.76m. cet équipement favoriserait l'organisation de la salle lors de manifestations.

Un devis de l'entreprise Altrad d'un montant de 435.20€HT (522.24€TTC) est présenté au conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil valide cette proposition et autorise le maire à signer tous documents s'y référant.

### **05-14102025–Site patrimonial remarquable de Gouarec**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Gouarec s'est engagée sur le projet Site Patrimonial Remarquable et souhaiterait à ce propos que le quartier du Bout du Pont soit dans le périmètre dudit projet.

Au cours d'une réunion d'information qui s'est tenue le 11 septembre à la mairie de Gouarec et à laquelle ont participé Bernard ROHOU, maire, Stéphane MORZADEC, conseiller municipal et Elodie BOSCHER secrétaire de mairie, les contraintes qu'engendrerait ce projet n'ont pas été stipulées de façon précise, un règlement pouvant être rédigé ultérieurement.

Bernard ROHOU, maire de PLELAUFF souligne que l'adhésion à ce projet ne peut se faire sans consultation de la population et présentation des assujettissements qui en découleraient.

La réception d'un devis non demandé de 1200€ pour une action de médiation et de participation citoyenne, rencontre sur site avec les habitants du Bout du Pont, présentation de la démarche, enjeux et conséquences, surprend quelque peu le conseil.

Après avoir ouï cet exposé, le conseil municipal demande à être informé avec clarté et de façon bien précise des obligations conjointes par ce projet avant toute décision de participation.

### **07-14102025–Mise à disposition de la salle des fêtes**

L'association Musique A Piacere organise des séjours musicaux (ex-Musi'Colos) au centre Camina 22. Chaque année, en 1 semaine, une comédie musicale composée et scénarisée par notre équipe de professeurs avec 50 enfants costumés, des décors et des chorégraphies est montée.

Habituellement les répétitions se font au centre mais, cette année, proposer un événement culturel autour de ce spectacle et le donner à voir en public dans une salle municipale dont la mise à disposition durant la semaine 44 serait souhaitée.

L'association Gouarec Culture Loisirs qui compte parmi ses adhérents bon nombre de Plélauffiennes et Plélauffiens souhaite disposer de la salle le vendredi 7 novembre afin d'organiser son assemblée générale et repas de fin d'année.

La troupe OCUS a parcouru le territoire de la CCKB en 2024 et présenté un spectacle à Rostrenen à l'occasion des vœux de la communauté de communes. Soutenue par la CCKB, cette troupe se produira à Plélauff le vendredi 14 novembre, cachet pris en charge par la CCKB, frais de restauration à charge de la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à ces mises à disposition de la salle des fêtes

### **08-14102025–Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité de l'eau**

Monsieur Alain KERBIRIOU présente le rapport annuel sur le prix de l'eau.

La SM Kreiz-Breizh Argoat a été créé en janvier 2019 ; au 1<sup>er</sup> mai 2021, la commune de Gouarec a intégré le contrat d'affermage de Saint-Maudez. Ce regroupement représente une population de 7500 habitants.

Le syndicat conserve la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. La SAUR quant à elle, a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages. L'eau est distribuée à 3622 abonnés.

Pour assurer cette ressource en eau, le syndicat dispose de 7 captages qui ont fourni 171 918 m<sup>3</sup> d'eau traitée. Des importations d'eau sont également nécessaires et proviennent de collectivités voisines. Ainsi le syndicat mixte de Kerne-Uhel a fourni 171 918 m<sup>3</sup>.

La distribution de cette eau est assurée grâce à un réseau 431 km.

Le prix du service comprend une partie fixe (l'abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120m<sup>3</sup> payera 372,46 euros (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2025, toutes taxes). Soit en moyenne 3,10 euros/m<sup>3</sup>, cela représente une augmentation de 6,29% par rapport à 2024.

Sur ce montant, 46% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 33% reviennent à la collectivité pour les investissements ; les taxes s'élèvent à 21%.

Redevances de l'agence de l'eau :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'agence de l'eau met en place une réforme de ses redevances.

La redevance de pollution domestique est supprimée et deux nouvelles redevances sont créées :

La redevance de consommation d'eau potable 0,33 E/m<sup>3</sup>.

La redevance performance eau potable 0,02 E/m<sup>3</sup>.

### **Questions diverses :**

Octobre Rose : suite à la journée Octobre Rose, la remise du chèque se fera le jeudi 30 octobre à 10h à la mairie.

Four salle polyvalente : le four à étuve de la salle polyvalente présente un problème au niveau de la carte mémoire, l'entreprise IGC viendra réparer, le devis s'élève à 650€

Panneau signalétique à Kerflech : suite à un accident impliquant un habitant du village et un véhicule, il est demandé de poser des panneaux de réglementation de la circulation à 50km/h

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30**